



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 12 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire

Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean-Paul FELIX Adjoint au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents:

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER **donne pouvoir** à Virginie FERRET-COURTEL

Jennifer LEROUGE **donne pouvoir** à Jean-François GOYARD

M Antoine DAVENE de ROBERVAL est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**AUTORISER LE MAIRE A EFFECTUER DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU ¼ DES CREDITS OUVERTS  
EN 2023 (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS) SOIT 65 824€**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art 37(VD) de la nécessité d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues),

- montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : **267 299€**
- (Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt: **4 002 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **65 824€** (<25% x 263 297€)

Autres immobilisation corporelles : 2183 : matériel informatique **1 000 €**

2184 : matériel bureautique **4 000 €**

Voierie : 2152 : installation de voierie **10 000 €**

Le Maire met au vote après en avoir délibéré, et le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit **65 824 €** (**263 297€/4**).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'accepter les propositions de M le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à RHUIS  
Le 19 février 2024

Jean-François GOYARD  
Le Maire

  
Pour le Maire  
l'Adjoint délégué  
Xavier BERNARD

